

# SEANCE DU 17 décembre 2024

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUCHAT dûment convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacki RAGONNEAUD, Maire.

**Etaient présents :** Mrs RAGONNEAUD Jacki, CHAUVET Jean-Claude, ROTURIER Francis, COMBAUD Yannick, LONCEINT Jean-François, CHAUVET Sébastien, BARBOT Michaël, DORNAT Lylian, BLANCHARD Michel, Mme PAPILLON Sylvie.

**Absents excusés :** LAMBERT Claude (pouvoir donné à J RAGONNEAUD), RIGAUDEAU Emmanuelle, RAYMOND Isabelle, JOURDAIN Olivier, VERGNAUD Emmanuel

**Secrétaire de séance :** Francis ROTURIER

## Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 5 novembre 2024
- 2) Devis Syndicat de la Voirie pour les travaux Rue Chez Bouraud
- 3) Délibération relative à la contraction d'un prêt auprès du Crédit Agricole
- 4) Demande du Fond de concours auprès de Saintes – Grandes Rives – l'Agglo
- 5) Décision modificative n°3

Questions diverses :

- Repas des Aînés

Le Maire met à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **DEVIS SYNDICAT DE LA VOIRIE POUR LES TRAVAUX RUE CHEZ BOURAUD**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Syndicat de la Voirie a retravaillé le devis initial en enlevant la partie des travaux de pluviales qui seront facturés directement à la communauté d'agglomération Saintes – Grandes Rives – l'Agglo.

Il donne lecture du nouveau devis qui s'élève à un montant de 76 330,68 € HT (91 596,82 € TTC).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Accepter le devis du Syndicat de la Voirie pour un montant de 76 330,68 € HT (91 596,82 € TTC).**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

## **DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CONTRACTION D'UN PRÊT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE**

Afin de financer les travaux de réfection de la rue Chez Bouraud, il est nécessaire de recourir à un emprunt. Monsieur le Maire donne lecture de l'offre reçue par le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide de contracter un emprunt de 80 000 € (quatre-vingts mille euros) auprès du Crédit Agricole, Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer les travaux de réfection de la rue Chez Bouraud, dont les caractéristiques sont les suivantes :**
  - **Montant du capital emprunté : 80 000 € (Quatre-vingts mille euros)**
  - **Durée d'amortissement en mois : 120 mois**
  - **Type d'amortissement : échéances constantes**
  - **Taux d'intérêt : 3,33 %**
  - **Périodicité : Trimestrielle**
  - **Débloqué des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants.**

- Frais de dossier : 0,10% du montant minimum de 150,00 € soit 150,00 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt

## DEMANDE DU FOND DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

Monsieur le Maire rappelle que la CDA a créé lors du conseil communautaire du 10 février 2022 un fonds de concours élargi à destination des 36 communes de son territoire. Chaque commune dispose d'une enveloppe d'un montant total de 50 000 € pour la période 2022-2026. Il ajoute que le montant sollicité devra être inférieur au reste à charge de la commune, déduit des subventions éventuelles.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds de concours pour la réfection de la rue Chez Bouraud et présente le plan de financement ci-dessous :

	Taux	Montant H.T
Conseil Départemental - Amendes de polices (plafonné à 50 000 € HT)	50%	25 000,00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>51 330,68 €</b>
Fonds de concours CDA (sur la moitié du reste à charge de la commune déduction faite des subventions dans l'enveloppe de 50 000 €)		25 665,34 €
Auto-financement		25 665,34 €
<b>TOTAL</b>		<b>76 330,68 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Sollicite la communauté d'agglomération Saintes – Grandes Rives – l'Agglo au titre du fonds de concours pour un montant de 25 665,34 €**

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les prévisions budgétaires prévues pour les travaux de la Rue chez Bouraud doivent être revues. Il propose de prendre la décision modificative suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
2151 (21) Réseaux de voirie	91 000,00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	- 21 600,00
2152 (21) Installation de voirie	- 107 000,00	13251 (13) GFP de rattachement	- 33 400
		1641 (16) Emprunts en euros	39 000
	<b>-16 000,00</b>		<b>- 16 000,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	- 21 600,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	- 21 600,00		
	<b>0,00</b>		

<b>Total dépenses</b>	<b>- 16 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>- 16 000,00</b>
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la décision modificative ci-dessus.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Repas des Aînés le 26 janvier 2025. Réponse souhaitée le vendredi 17 janvier au plus tard.  
Discussion sur le menu proposé et sur les membres du conseil présents ce jour-là.

### **Délibérations :**

- 34/2024 : Devis Syndicat de la Voirie pour les travaux Rue Chez Bouraud
- 35/2024 : Délibération relative à la contraction d'un prêt auprès du Crédit Agricole
- 36/2024 : Demande du Fond de Concours auprès de Saintes – Grandes Rives – l'Agglo
- 37/2024 : Décision modificative n°3
- 38/2024 : Décision modificative n°3 (modification de l'extrait 37/2024 pour erreur matérielle)

Le Maire,  
Jacki RAGONNEAUD

Le secrétaire de séance,  
Francis ROTURIER



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Francis Roturier, the secretary of the meeting. The signature is written in a cursive style.